

PROCES VERBAL DE LA SÉANCE
du CONSEIL MUNICIPAL
de la commune
de Gisy Les Nobles

du 16 septembre 2026

sur convocation du 14 septembre 2026

L'an 2026, le seize septembre à vingt heures trente, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la mairie de Gisy Le Nobles, sous la présidence de Monsieur Patrick BABOUHOT le Maire.

Étaient présents : BABOUHOT Patrick, BAPTISTE Céline, CARQUIN Frédérique, DUMAIRE Chantal, FERRIERE Stéphanie, FINELLI Alexandre, JIMENEZ Raphaël, LECLERCQ Jérémy, MOROUS Christian, NICOLAU Sylvie, SATIN Sébastien, SUTORIUS Sandra, VIARD Benjamin, WEISS Tony.

Absente excusée ayant donné pouvoir : FLEURY Aliète à NICOLAU Sylvie,

Absents : néant

Assistait également : Mme LEMETAYER Séverine, secrétaire générale de mairie

ORDRE DU JOUR :

1. Désignation du secrétaire de séance,
2. Approbation du procès-verbal du 16 juillet 2026,
3. Finance - Décision modificative budget communal n° 1,
4. Finance - Subvention Gisy loisirs,
5. Finance - Acceptation don suite à dissolution association ECAL,
6. Finance - Convention facturation avec l'ONF,
7. Questions diverses,
8. Informations diverses.

1) Désignation du secrétaire de séance

Monsieur SATIN Sébastien est nommé secrétaire de séance.

Monsieur le Maire demande de rajouter un point à l'ordre du jour à savoir une décision modificative concernant le budget assainissement.
Le point est ajouté après le point n°3 à l'unanimité.

2) Approbation du procès-verbal du 16 juillet 2026

Monsieur le Maire donne lecture du compte-rendu du dernier conseil municipal. Ce dernier est adopté à l'unanimité sans observation.

3) Finance – Décision modificative n°1 budget communal

Délibération n°2026-49

Monsieur le Maire expose que l'entreprise GEOTEC a procédé à l'étude de géotechnique pour le parking du 19 Grande rue avec un devis signé en 2021. Malgré nos relances, l'entreprise n'avait pas envoyé sa facture. La réception de cette dernière a été faite le 14/08/2026. Afin de régulariser cette dépense, il est nécessaire de faire la décision modificative suivante :

Section d'investissement

D 2315 Installation, matériel … - 6 816.00 euros
D 2031 Frais d'études + 6 816.00 euros

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents décide d'appliquer la décision modificative n°1 sur le budget de la commune.

4) Finance - Décision modificative n°1 assainissement
Délibération n°2026-50

Monsieur le Maire expose qu'afin de régulariser la redevance pour modernisation des réseaux de collecte domestique, il est nécessaire de prendre la décision modificative suivante :

Section de fonctionnement :

D 611 Sous-traitance générale - 1 421.00 euros
D 706129 Redevance agence eau + 1 421.00 euros

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, décide d'appliquer la décision modificative n°1 sur le budget assainissement.

5) Finance – Subvention Gisy loisirs
Délibération n° 2026-51

Monsieur le Maire expose que le groupe de musique qui est intervenu à Ville à joie en juillet 2026 ne souhaitait pas être réglé par mandat administratif. Il a donc été rémunéré par le comité des fêtes « Gisy Loisirs ». De ce fait, il est nécessaire de verser une subvention pour régulariser l'avancement de trésorerie par Gisy Loisirs.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré avec 3 absentions MM. FINELLI, MOROUS et Mme FERRIERE, **décide** de verser 226 euros (deux cent vingt-six euros) à l'association Gisy Loisirs et précise que les crédits sont inscrits au budget communal de 2026.

6) Finance - Acceptation don suite à dissolution association ECAL
Délibération n°2026-52

Monsieur le maire donne lecture du courrier de la présidente de l'ECAL notifiant que, l'Entraide Cantonale de l'Age Libre (ECAL) a été dissoute le 27 mai 2026 et qu'après liquidation de l'actif, la commune de Gisy les Nobles bénéficie d'un versement de 561.48 euros.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, accepte la liquidation de l'actif d'un montant 561.48 euros (cinq cent soixante et un euros quarante-huit), précise que le montant sera versé au compte 756 : libéralités reçues.

7) Finance - Convention facturation avec l'ONF
Délibération n° 2026-53

Monsieur le maire explique que la commune de Gisy-Les-Nobles est propriétaire des forêts relevant du régime forestier. La commercialisation des coupes et produits de coupes issus de ces forêts est assurée par l'Office national des forêts (ONF), mais la commune reste compétente pour décider des ventes et en fixer les conditions.

Vu la nécessité d'assurer l'émission des factures correspondantes dans des conditions sécurisées, la commune souhaite par le biais d'une convention, confier à l'ONF un mandat limité à la facturation, à l'exclusion de toute mission d'encaissement, ainsi que le recouvrement des recettes relevant exclusivement du comptable public assignataire de la commune.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents décide d'approuver les termes de la convention de mandat de facturation, autorise le Maire à signer tout document nécessaire à son exécution.

8) <u>Questions diverses</u>

- Madame DUMAIRE informe que le président de chasse a dû transmettre un courrier à la mairie suite à une amende reçue. Le Maire lui répond qu'aucun courrier n'est parvenu en mairie. Monsieur FINELLI, également vice-président de la société de chasse, expose le problème de la hausse des frais de gestion suite aux dégâts des sangliers sur les parcelles agricoles, qui sont refacturés aux différentes sociétés de chasse.
- Madame CARQUIN demande s'il y aura des affouages cette année ? Monsieur FINELLI confirme que oui.

9) <u>Informations diverses</u>

Monsieur le maire informe :

- les travaux de la Grande rue ne seront pas réalisés en 2026, car, en effet la commune de Cuy avec laquelle nous devons lancer le marché, doit faire un schéma directeur d'assainissement avant d'effectuer les travaux de voirie,
- qu'il a rendez-vous à la sous-préfecture avec l'inspection académique le 17 septembre pour un état des effectifs dans nos écoles et pour parler de l'école de demain,
- les ateliers « bien vieillir chez vous » organisés par la Mutualité Française auront lieu les mardis matin à la salle des fêtes, les ateliers sont tous complets,
- le dimanche 27 septembre, le centre de secours de Pont-Sur-Yonne organise une kermesse au profit des enfants malades,
- les élections pour les sénatoriales se dérouleront le 27 septembre à Auxerre,
- la marche « octobre rose » organisée par Gisy Loisirs se fera le dimanche 18 octobre 2026 à 10h,
- madame CARQUIN informe qu'elle vient de réaliser une sortie découverte à Cluny (71) dans le cadre de la commission mobilité de la CCYN,
- du versement des subventions pour le verger conservatoire par la Région et pour la vidéo protection de la part de la Préfecture.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h45.

Fait à Gisy les Nobles, le 22/09/2026

Le secrétaire — Le Maire

Sébastien SATIN — Patrick BABOUHOT